



# Positionnement et orientations stratégiques de Fabri K Watt sur l'autoconsommation collective (ACC)

Versions	Date	Modifications apportées
V1	21/12/2023	

*Ce document élaboré collectivement par le Conseil coopératif a pour vocation de définir le cadre de travail de Fabri K Watt sur l'autoconsommation collective au regard des projets actuellement développés par la structure (centrale photovoltaïque sur toiture publique principalement). Il a vocation à évoluer en fonction du contexte général sur l'ACC et des projets développés par FKW. Il en sera proposé une relecture pour modifications éventuelles à date régulière.*

***Les éléments stratégiques validés ci-dessous sont la base de notre communication externe sur l'ACC.***

## **Point 1**

Les projets de centrale de production PV de FKW sont élaborés en vente totale (EDF OA) pour faire la preuve de leur rentabilité. Dans un second temps, une opération d'autoconsommation collective (patrimoniale ou avec les acteurs du territoire) pourra venir s'y greffer en relation avec la collectivité concernée.

## **Point 2**

Une fois le projet en vente totale enclenché, en travaillant toujours avec la collectivité propriétaire du support (toitures, ombrières...), FKW peut lancer des études de faisabilité de l'ACC sur les consommations, la production, une 1<sup>ère</sup> modélisation de l'opération d'ACC. FKW pourra faire appel à des partenaires/prestataires pour conduire ces études. Des subventions pourront être alors sollicitées.

## **Point 3**

Les consommateurs désireux de bénéficier d'une opération d'ACC devront entrer au capital social de Fabri K Watt quelle que soit la forme retenue lors de la création de la PMO, selon les modalités définies aux statuts de FKW.

## **Point 4**

En plus d'installer et de financer la centrale PV, en concertation avec les acteurs du projet d'ACC, FKW pourra jouer le rôle de PMO (regroupant producteurs et consommateurs) et être le référent d'Enedis. Dans tous les cas, en tant que producteur FKW revendra le surplus.

### **Point 5**

Pour que l'opération d'ACC soit viable pour FKW, on cherchera à proposer un tarif moins cher que le marché, mais un peu plus élevé que celui du rachat par EDF OA pour sécuriser les budgets de toutes les parties (le remboursement du prêt bancaire, la gestion de la PMO).

### **Point 6**

FKW assurera une veille sur les projets innovants d'ACC et pourra initier ou s'investir dans des projets innovants d'ACC. La communication externe sera envisagée après validation de la faisabilité technique et juridique puis de l'engagement du Coco dans ce type de montage.

Par exemple : L'hypothèse pour un consommateur d'investir dans une fraction d'une centrale PV à réaliser (à hauteur de 3kWc par ex) avec récupération par ce consommateur de l'énergie produite reste à approfondir ; la faisabilité et la sécurisation juridique et financière de ce montage n'étant pas établies à ce jour.

### **Point 7**

Sur une opération d'ACC patrimoniale d'une collectivité, FKW pourra intervenir en tant que tiers-investisseur et cherchera à mobiliser l'engagement des habitants via notamment l'investissement citoyen local. Les conditions de rémunération de FKW seront précisées pour chacun des projets.

### **Point 8**

Le groupe de travail ACC de FKW est activé pour être force de propositions au COCO. Ce groupe est composé de 8 membres du Coco. Il est ouvert à tous sociétaires intéressés par le sujet.

### **Point 9**

Les valeurs qui nous animent doivent se retrouver dans tout projet d'ACC développé par FKW. On cherchera notamment à :

- encourager la production d'EnR,
- viser la sobriété énergétique,
- valoriser la production d'énergie dans une démarche sociale et solidaire et notamment permettre quel que soit son niveau social, d'accéder à l'énergie à un coût supportable par rapport à sa condition sociale (à traiter dans la grille tarifaire).

**ANNEXE 1** : Composition du groupe au 21/12/2023 :

Paul, David, Salmi, Jean-Pierre, Marie-Claude, Pierre, Francis et Michael.

**ANNEXE 2** : Index

FKW : Fabri K Watt

ACC : Auto-Consommation Collective

PMO : Personne Morale Organisatrice

EDF OA : EDF Obligation d'Achat

EnR : Energies Renouvelables